

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 77 (1932)
Heft: 7

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INFORMATIONS

Mouvement dans le haut-commandement. — Concours de marche civils et militaires de Lausanne. — Souscription pour le « Monument Feyler ».

Mouvement dans le haut commandement.

A Degersheim, où il faisait une cure, est décédé subitement le colonel commandant de corps Scheibli, commandant du 2. C. A.

Ce dénouement inattendu — l'état de santé du colonel n'était pas grave — a vivement ému les milieux militaires où le défunt était grandement apprécié et aimé.

Ancien industriel, il avait apporté à l'exercice de son commandement les qualités que permet d'acquérir et de fortifier cette lutte de tous les instants qu'est la direction d'une vaste entreprise : talent d'organisation, solide bon sens, esprit de méthode et d'ordre, savoir-faire, tact. Le colonel Scheibli laisse le souvenir d'un officier travailleur, modeste, d'un homme affable, de caractère tranquille et égal. Il symbolisait admirablement l'officier de milices.

Pour le remplacer, le Conseil fédéral a fait appel au colonel-divisionnaire Henri Guisan. Promu divisionnaire le 31 décembre 1926, le nouveau commandant de corps fut tout d'abord chef de la 2. Division. (Remarquons en passant que les trois commandants de corps actuels ont tous commandé le 2. Division). En avril 1931, il fut mis à la tête de la 1. Division qui l'accueillit avec enthousiasme. Dès la prise de contact, cette unité d'armée sentit qu'elle avait un chef dans toute l'acception du terme. Ferme avec bienveillance, précis, décidé, ne craignant pas de prendre et d'accepter des responsabilités, profondément dévoué à tout ce qui, de près ou de loin, touche l'armée, patriote ardent, officier aux initiatives heureuses, chef d'une remarquable courtoisie, tel fut, tel est le colonel Guisan. D'aussi brillantes qualités expliquent l'emprise qu'il exerça sur la troupe et l'attachement qu'elle lui voua. Sous son impulsion ardente et habile, l'instruction fit de nombreux progrès.

Aussi est-ce avec regrets que, de part et d'autre nous le savons, l'on s'est séparé. En soldat, le colonel Guisan a accepté une tâche plus vaste, plus lourde, dans l'accomplissement de laquelle les meilleurs vœux de ses subordonnés l'accompagnent. Ils sont heureux de sentir que les qualités de leur ancien chef vont profiter à une plus grande partie de l'armée, que son influence intelligente va pouvoir s'exercer de façon suivie à la Commission de défense nationale.

Pour remplacer un homme de l'envergure du colonel-divisionnaire Guisan, il fallait un chef de valeur. Nous savons que ce souci a présidé au choix de son successeur, le colonel-divisionnaire Edouard Tissot.

Le nouveau commandant de la 1. Division est jeune et actif. Officier instructeur à la 6. Division, il a commandé le R. I. Mont. 35. Lors du départ pour Dubendorf du colonel Bardet, le colonel Tissot fut nommé instructeur d'arrondissement de la 3. Division et nous savons qu'à Berne il laisse de vifs et unanimes regrets.

Commandant de la Br. mont. 3 depuis le début de cette année, il est parvenu très vite au commandement d'une unité d'armée. Cette ascension rapide n'est pas pour surprendre qui le connaît. Décidé, clair, ferme, ennemi déclaré de tout ce qui est compliqué, il va droit au but qu'il s'est fixé. La droiture est l'essence même de son caractère. D'un abord plus réservé que son prédécesseur, le colonel Tissot possède, sous une apparente froideur, un cœur d'or. Nous ne saurions mieux le dépeindre qu'en disant ici le mot d'un sous-officier, rapporté par l'ancien commandant de la 1. Division aux officiers de son état-major qui assistaient à la transmission des pouvoirs : « La première fois que nous avons vu le colonel Tissot, nous l'avons craint ; la seconde fois, nous l'avons estimé ; la troisième fois nous l'avons aimé ».

Nul doute que cette appréciation et ce sentiment ne soient bientôt ceux de toute la 1. Division. Nous le souhaitons, en présentant au colonel-divisionnaire Tissot nos chaleureuses félicitations.

A. P.

Concours de marche civils et militaires de Lausanne.

Le III^e Tour pédestre du Léman aura lieu cette année les 10 et 11 septembre. Le départ aura lieu de Montbenon le 10 septembre à midi 15. Les concurrents prendront la direction de Morges, Nyon, Genève, Evian, St-Maurice, Bex, Montreux. L'arrivée aura lieu le dimanche 11 septembre au Stade de Vidy. Les inscriptions sont reçues dès ce jour jusqu'au 31 août 1932 par M. Abel Vaucher, quartier de la Violetté 5, à Lausanne.

L'épreuve militaire de marche aura lieu cette année sur le parcours suivant : Yverdon - Ependes - Chavornay - Bavois - Orny - La Sarraz - Eclépens - Oulens-Bettens - Bousens - Cote 609 (Est de Sulens) - Bussigny - Chavannes - Stade de Vidy, Lausanne, soit 50 km. environ. L'épreuve est ouverte à tous les officiers, sous-officiers et soldats de l'armée suisse, au corps des gardes-frontière, de gendarmerie et de police. Le départ sera donné à Yverdon le dimanche 11 septembre à 0900. Le contrôle d'arrivée sera fermé à 1700. Les participants doivent s'inscrire *par écrit* auprès du 1^{er}-lieutenant Le Coultre, adj. R. I. 38, Bugnon 4, Lausanne, en indiquant : *a*) nom et prénoms, *b*) année de naissance, *c*) grade, *d*) incorporation, *e*) domicile (ville, village, rue, canton), *f*) si l'intéressé désire être logé la nuit du 10 au 11 septembre en casernes d'Yverdon. La taxe d'inscription est de

1 fr. (sous forme de cinq timbres de 20 centimes) à joindre à l'inscription. Le délai d'inscription est fixé irrévocablement au 31 août 1932.

Epreuve de marche mi-fond. Cette épreuve nationale est ouverte aux pédestriens licenciés de l'A. S. F. A. Elle aura lieu le dimanche 11 septembre sur le parcours Rolle-Lausanne, soit 25 km. Le départ sera donné à Rolle à 11 h. 45. L'arrivée aura lieu au Stade de Vidy à Lausanne. Les inscriptions sont reçues jusqu'au 31 août 1932 par M. B. Guggenheim-Pianzola, chemin Primerose 3, à Lausanne. Finance d'inscription 1 fr. (timbres acceptés).

Epreuve nationale et préparation militaire. Cette épreuve de marche, ouverte à tous les Suisses de 18 à 20 ans, se disputera à la même date et sur le même parcours que la course précédente. Le départ est fixé à 11 h. 15. Les inscriptions sont reçues jusqu'au 31 août 1932 par M. B. Guggenheim-Pianzola, ch. Primerose 3, à Lausanne. Pas de finance d'inscription.

Souscription pour le « Monument Feyler ».

Deuxième liste

(R. M. S. juin) première liste	Fr. 285.—
Groupement d'amis « <i>Les Feuilles d'automne</i> » (dons reçus par M. le colonel-divisionnaire de Meuron au nom de MM. H. Buttin, A. Ceresole, G. Colomb, H. Coulin, E. de Meuron, J. de Muralt, C. Pilicier, M. Rambert, C. Secretan, A. Veyrassat, G. Wagnière)	» 100.—
M. Arnold Bonard, Lausanne	» 10.—
Mlle S. Bonard, Lausanne	» 10.—
M. A. Suter, Lausanne	» 20.—
M. E. Couvreur, Vevey	» 10.—
« Gazette de Lausanne », Lausanne	» 100.—
Colonel H. Lecomte, Viège	» 20.—
Major A. Payot, Lausanne	» 20.—
Colonel Poudret, Genève	» 20.—
Colonel-Divisionnaire Grosselin, Genève	» 10.—
Colonel Bolomey, Lausanne	» 10.—
Docteur Maurice Muret	» 20.—
M. Fallet, Hôtel du Paon, Yverdon	» 20.—
<i>Total</i>	<u>Fr. 655.—</u>

La souscription reste ouverte. Nous rappelons à nos lecteurs que les dons sont reçus, au nom du comité, par l'Administration de la « *Revue militaire suisse* » (chèques postaux II. 5209, Lausanne, mention « monument Feyler »).